

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT****N ° 1491**

présenté par

M. Hemedinger, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, Mme Boëlle, M. Cattin,  
M. Viry, M. Vatin, Mme Trastour-Isnart, Mme Corneloup, M. Sermier, M. Reiss et Mme Poletti

-----

**ARTICLE 48**

À l'alinéa 7, après le mot :

« urbaine »

insérer les mots :

« en privilégiant les formes innovantes et durables d'aménagement et de requalification urbaine ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La lutte contre l'artificialisation passe par la qualité du projet de territoire et la qualité des aménagements, outils politiques et opérationnels de l'atteinte de l'objectif de sobriété foncière.